



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

Liberté
Égalité
Fraternité

**DIRECTION RÉGIONALE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI,
DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS**

Apprentissage Janvier 2025

Présentation du département Fonds européens de la DREETS Nouvelle Aquitaine

Le Département Fonds Européens appartient au Pôle 3E (Entreprises, Emploi, Economie) de la DREETS. Il est divisé en 4 unités : 1 unité animation projets Nord, 1 unité animation projets Sud, 1 unité Pilotage Gestion et 1 unité gestion des organismes intermédiaires (OI). Chaque unité a une cheffe à sa tête et l'ensemble est supervisé par la Cheffe de Département. Les 17 agents sont répartis sur le site de Limoges (8) et le site de Bordeaux (9).

La mission principale du Département fonds européens est de veiller à la distribution du Fonds Social Européen + (FSE+), sur tout le territoire de la Nouvelle-Aquitaine.

■ **Comment s'articulent ou s'imbriquent, dans les grandes lignes, les différents niveaux d'intervention/de responsabilité du FSE ? ou dit autrement : pouvez présenter la mécanique générale du FSE ? (Définition des orientations, déclinaison nationale, déclinaison régionale, contrôle de l'utilisation des fonds)**

Le Fonds social européen investit dans les citoyens depuis plus de 60 ans.

Le cadre financier pluriannuel européen est fixé pour 7 ans. Il prévoit le budget pour les nombreux fonds européens existants et délègue une partie de leur gestion aux Etats membres. La part la plus importante du budget est dédiée à la politique de cohésion économique, sociale et territoriale à laquelle appartient le FSE+.

L'enveloppe de FSE+ pour la France sur la période 2021-2027 s'élève à 6,7 milliards d'euros.

65% sont gérés par l'Etat et 35% par les Régions (qui sont aussi autorités de gestion d'autres fonds comme le Fonds européen de développement régional (FEDER) – une autre composante de la politique de cohésion). Cette gestion entre « centralisation » et « décentralisation » est une spécificité française qui comprend son lot de défis.

Sur les 65% gérés par l'Etat, une partie est conservée en gestion par la Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle (DGEFP) (qui délègue une partie à des organismes comme l'Avise ou France Travail) et le reste est délégué aux DREETS – qui elles-mêmes délèguent une partie à des organismes intermédiaires

(OI) composés de conseils départementaux et de PLIE.

En Nouvelle-Aquitaine, côté DREETS, l'enveloppe dédiée au FSE+ s'élève à 191 millions d'euros de crédits d'intervention pour la période 2021-2027. 66% de celle-ci est déléguée aux 16 OI du territoire, uniquement sur la priorité 1 (insertion professionnelle et inclusion sociale).

Les grandes orientations ont initialement été définies par la Commission européenne qui invite ensuite les Etats membres à choisir les thématiques plus précises qui répondent aux spécificités du pays. C'est ainsi que l'on a abouti à un programme national (PN) commun à toutes les DREETS.

Le PN français comporte 6 priorités (3 principales et 3 secondaires) composées de plusieurs objectifs spécifiques.

Chaque DREETS est ensuite libre de répartir son enveloppe entre les différentes priorités en respectant les affectations minimales imposées (au moins 44% de la maquette sur l'emploi et l'insertion sociale P1 et au moins 22% sur les jeunes P2). La Nouvelle-Aquitaine a fait le choix d'aller au-delà de ces minima en prévoyant 68% de sa maquette sur la priorité 1 et 24% de sa maquette sur la priorité 2.





P1 : Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables et/ou des exclus

OS H : Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation actives, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés

OS L : Promouvoir l'intégration sociale des personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, y compris les personnes les plus démunies et les enfants

P2 : Favoriser l'accès à l'emploi des jeunes et renforcer leur employabilité notamment par la réussite éducative

OS A : Améliorer l'accès à l'emploi et aux mesures d'activation pour tous les demandeurs d'emploi, notamment des jeunes

OS F : Promouvoir l'égalité d'accès et le suivi jusqu'à son terme d'un parcours d'éducation ou de formation inclusive et de qualité et faciliter la mobilité à des fins d'apprentissage pour tous

P3 : Améliorer les compétences et les systèmes d'éducation, de formation professionnelle et d'orientation des pour mieux anticiper et accompagner les mutations économiques

OS G : Améliorer la qualité, le caractère inclusif et l'efficacité des systèmes d'éducation et formation

OS E : Promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie, notamment les possibilités de renforcement des compétences et de reconversion flexible, mieux anticiper les changements et nouvelles exigences en matière de compétences

P4 : Promouvoir un marché du travail créateur d'emploi, accessible à tous et un environnement de travail inclusif et sain

OS D : Promouvoir la participation équilibrée des femmes et des hommes au marché du travail

OS C : Promouvoir l'adaptation des travailleurs, des entreprises et des entrepreneurs au changement, le vieillissement actif et en bonne santé ainsi qu'un environnement de travail sain et bien adapté qui tient compte des risques pour la santé

P5 OS M Aide matérielle aux plus démunis

P6 OS H Favoriser l'innovation sociale et l'essaiage des dispositifs innovants

■ **Pourquoi les fonds FSE+ sont-ils répartis entre plusieurs acteurs ?**

En France, 2 autorités se partagent la gestion en fonction de leurs champs de compétences : l'Etat pour 65% et les Régions pour 35%. Un équilibre doit alors se mettre en place au niveau local pour un usage cohérent du FSE+, à travers un accord de partenariat co-signé du Préfet et du Président de région, communément appelé lignes de partages.

Le Fonds social européen s'appelle désormais FSE+ car il fusionne plusieurs fonds et intègre de nouvelles thématiques. Cependant son but principal reste l'emploi et l'inclusion sociale qui est une compétence partagée entre l'Etat, les Conseils Départementaux et les EPCI.

■ **En quoi le FSE est-il différent aujourd'hui d'il y a 10 ans ?**

Les fonds européens fonctionnant en période de programmation de 7 ans, ce n'est que depuis la programmation 2021-2027 que le FSE+ a intégré la fusion des régions. Aujourd'hui la gestion de l'enveloppe se fait à l'échelle de la Région Nouvelle-Aquitaine, sans distinction entre les ex-territoires Poitou-Charentes, Limousin et Aquitaine. La Région entière a le statut de région « en transition » ce qui permet un co-financement des projets à hauteur de 60% maximum (à l'exception de taux dérogatoires sur certaines priorités).

Le FSE+ a une action plus large qu'auparavant car il résulte de la fusion entre le FSE, l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes, le Fonds Européen d'Aide aux plus Démunis et le programme pour l'Emploi et l'Innovation Sociale (Easi). Ainsi il ne permet plus seulement de financer des projets liés à l'emploi mais également des projets d'insertion sociale, de lutte contre la pauvreté, d'accompagnement des jeunes vers l'emploi ou l'apprentissage, d'amélioration de la qualité de vie au travail et de l'égalité professionnelle, d'aide matérielle ou encore d'innovation sociale.

Il s'est aussi beaucoup simplifié. L'accès au fonds européens est réputé complexe car cela nécessite une rigueur importante dès la rédaction de la demande. Ces fonds interviennent en remboursement donc obligent à avancer une partie des fonds et impliquent un suivi administratif important de l'opération : justification des dépenses, collecte des données liées aux participants, respect des obligations de publicité etc.

Pour autant, la DREETS facilite le soutien aux porteurs de projets. Cela se traduit par exemple par le possible versement d'une avance jusqu'à 30% aux porteurs privés, ce qui limite les fonds à avancer.

Le recours à des forfaits est également quasi-systématique ce qui réduit le nombre de dépenses à justifier au réel et donc le nombre de documents à fournir.

En complément, le Département fonds européens a aussi développé de nombreux outils pour faciliter la vie des porteurs de projet – notamment un kit composé de documents types, de rappels synthétiques des obligations – et organise des webinaires de présentation et d'accompagnement – en complément de l'accompagnement personnalisé fait par chaque chargé de mission sur son portefeuille de dossiers.

■ **Vos missions, en parallèle, ont-elles évolué ?**

Avec les nouvelles thématiques et l'envie de sécuriser les porteurs dans leur réception de fonds européens, l'aspect « animation de projets » s'est en effet beaucoup développé. Il a fallu aller à la recherche de nouveaux porteurs sur le territoire et les accompagner davantage. La présence d'équipes à la fois à Bordeaux et à Limoges permet une meilleure couverture de notre grande région. Toujours dans cette logique, le travail partenarial s'est également renforcé – avec les services métiers de la DREETS et les DDETS-PP notamment. Avec la fusion des régions, la nouvelle organisation du Département fonds européens a aussi influé sur les missions quotidiennes. Du côté des unités projets, nous travaillons en binôme thématique avec des agents basés indifféremment à Limoges ou Bordeaux. Cela nous impose de nombreuses visio et des déplacements réguliers entre les deux sites mais permet à chacune et chacun de disposer d'une vision transverse des actions et d'avoir des pratiques totalement uniformisées. Quant à la partie pilotage et gestion – qui intègre notamment les contrôles de service faits – elle est traitée par une unité spécifique au sein du département qui dispose d'agents sur les deux sites.

■ **Quels rappels/conseils peut-on partager à l'occasion de cette NL avec les potentiels porteurs de projets ?**

Il ne faut pas avoir peur du FSE ! L'équipe est là pour vous accompagner et vous aider à intégrer dans vos pratiques les exigences des fonds européens. Nous nous engageons à répondre à toutes les sollicitations en apportant un accompagnement non seulement collectif, à travers des webinaires ou autres réunions thématiques mais également individuel, notamment pendant la phase d'ouverture des appels à projets mais aussi en cours de projet, lors de visites sur places ou en amont du dépôt des bilans d'exécution.

Cette newsletter s'adressant plus spécifiquement aux acteurs de l'alternance, ils sont les bienvenus et nous attendons leur sollicitation dans le cadre des futurs appels à projets

■ **Quels sont les dispositifs spécifiques du FSE+ pour les apprentis et alternants ?**

Depuis 2023, le Département fonds européens a déjà publié 5 appels à projets permettant de financer des projets de développement de l'apprentissage, de lutte contre les ruptures d'apprentissage et de renforcement des référents mobilité dans les CFA.

Les dossiers déposés sur 3 de ces appels à projets ont déjà été instruits et ont conduit au conventionnement de 23 opérations exclusivement dédiées à l'alternance pour un montant de 6 318 000 € de FSE+ et plus de 6 000 participants attendus.

La spécificité des regroupements thématiques du Programme National FSE+ impose toutefois la vigilance suivante :

- Les projets dédiés aux jeunes sans emploi qui sont accompagnés par les opérateurs compétents en matière d'apprentissage relèvent de l'objectif spécifique A de la priorité 2 du FSE+. Ainsi, dans le cadre de ces projets qui se situent en amont des dispositifs d'apprentissage/alternance, les jeunes doivent être en recherche d'emploi (et pouvoir le justifier) et bénéficier d'un accompagnement « vers » l'alternance, ce que l'on appelle communément la levée des freins. L'accompagnement s'arrête lorsque le jeune conclut un contrat d'apprentissage.
- Les projets dédiés aux jeunes apprentis/alternants qui éprouvent des besoins en cours de formation pour ne pas décrocher ou rompre leur contrat relèvent de l'objectif spécifique F de la priorité 2 du FSE+. Dans le cadre de ces projets, les jeunes doivent pouvoir justifier d'être en parcours, avec un contrat d'alternance et éprouver des difficultés pouvant conduire à une rupture.

■ Quelles sont les prochaines échéances pour les acteurs de l'apprentissage ?

Le développement de l'apprentissage et la lutte contre les ruptures d'apprentissage sont parmi les priorités de la DREETS NA dans cette programmation 2021-2027. Des appels à projets sont donc régulièrement publiés sur ces thématiques.

Le dernier appel à projets a été publié le 4 décembre 2024 avec une deadline pour déposer les candidatures au plus tard le 11 février 2025.

Cet appel à projets concernera les apprentis en cours de formation car positionné sur l'OS F de la priorité 2 du FSE+.

Un webinaire organisé le 11 décembre 2024 à 14h a permis d'en présenter les grandes lignes.

Il est vivement recommandé, avant toute démarche, de bien lire l'appel à projets disponible sur le site <https://fse.gouv.fr/les-appels-a-projets>

Nous vous invitons aussi à vous abonner aux notifications sur le site fse.gouv.fr pour être informés des appels à projets à paraître.

Sur l'alternance, vous pouvez également contacter les référents thématiques pour toute question :

- Florian Pajot, chef de projet jeunes, florian.pajot@dreets.gouv.fr
- Anne-Laure Liardou, anne-laure.liardou@dreets.gouv.fr
- Céline Laclie, celine.laclie@dreets.gouv.fr

Enfin, vous pouvez consulter notre kit porteur à l'adresse suivante : <https://nouvelle-aquitaine.dreets.gouv.fr/Construire-un-projet-FSE-Guide-du-porteur-de-projet>. Il vous accompagnera dans toutes les étapes de vie de votre projet, dès la rédaction de la demande de subvention sur le site ma-demarche-fse-plus.fr

■ Avez-vous des annonces à faire pour la suite ?

Comme présenté plus haut, le FSE+ couvre divers champs thématiques. Ainsi régulièrement, nous publions des appels à projets. Sont actuellement publiés ou à venir :

- Formation des équipes éducatives (y compris des formateurs en CFA) (décembre-janvier),
- Innovation sociale et essaimage de dispositifs innovants (à partir de mars 2025).
- Accompagnement vers l'emploi et/ou l'apprentissage des jeunes (2nd semestre 2025)

Comme déjà dit, le mieux est de s'inscrire sur le site pour être bien informé de toutes les publications, y compris ceux provenant des Conseils Départementaux et des PLIEs !

